

## **SYNDICAT DES EAUX F.A.B**

10 la Place  
62550 AUMERVAL  
TEL : 03.91.88.76.28  
fab-aumerval1@orange.fr

**A Aumerval, le 19 février 2021**

### **COPIE POUR LA MAIRIE D'AUMERVAL**

Madame, Monsieur,

Suite aux plaintes de certains abonnés de la rue Principale à Aumerval concernant la pression de l'eau potable et à la réunion du 19 février 2021, le conseil syndical a décidé exceptionnellement de bien vouloir fournir un surpresseur individuel aux abonnés résidant près du réservoir et chez qui le Président est allé relever la pression au compteur.

Cependant, il sera à la charge de l'abonné de le raccorder en eau et en électricité.

Pour information, la pression légale minimale à laquelle l'eau distribuée doit être à l'entrée du compteur d'eau du consommateur est de 0.3 bar au vu de l'article 65 du Règlement Sanitaire Départemental du Pas-de-Calais.

Chez tous les abonnés contrôlés, la pression ne descendait pas en dessous de 1 bar, le syndicat des eaux est donc dans la légalité s'il décide de ne pas intervenir.

Nous souhaiterions donc savoir si vous êtes intéressés par la fourniture de ce surpresseur.

Nous attendons votre réponse au plus tard le 31 mars 2021.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président **P. LECOQ**



Courrier envoyé à :

M. LAIGLE Philippe - M. Mme CABAJ Cédric - M. DEVIENNE Patrice - Mme BLANQUART Marguerite –  
M. BLANQUART Charles – Mmes ROZBROJ et KOMASSA – M. Mme GARACHE